



	<h2 style="text-align: center;">Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vouziers</h2> <h2 style="text-align: center;">Projet d'Aménagement et de Développement Durables</h2>
--	---

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Vouziers.

*Cachet de la 2.C.2.A. et signature du Président :*

*Benoît SINGLIT*

Approuvé le 17.12.2020

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

---

## SOMMAIRE

	TABLE DES ABRÉVIATIONS	Page 1
	PRÉAMBULE	Page 2
<b>1</b>	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	Page 3
<b>2</b>	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES	Page 7
<b>3</b>	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT ET AUX ÉQUIPEMENTS	Page 10
<b>4</b>	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	Page 13
<b>5</b>	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS	Page 18
	CARTOGRAPHIE D'ACCOMPAGNEMENT DU P.A.D.D.	Page 19

## TABLE DES ABRÉVIATIONS :

**A**A.Z.I. Atlas des **Z**ones Inondables**C**2C2A Communauté de **C**ommunes de l'**A**rgonne **A**rdennaise**I**I.C.P.E. Installation **C**lassée pour le **P**rotection de l'**E**nvironnement  
I.N.S.E.E. Institut **N**ational de la **S**tatistique et des **É**tudes **É**conomiques**N**N.R.A. **N**œud de **R**accordement d'**A**bonnés**O**O.A.P. **O**rientations d'**A**ménagement et de **P**rogrammation**P**P.A.D.D. **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables  
P.D.H. **P**lan **D**épartemental de l'**H**abitat  
P.L.U. **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme  
P.P.R.i. **P**lan de **P**révention des **R**isques d'inondations**R**R.D. **R**oute **D**épartementale  
R.P.G. **R**egistre **P**arcellaire **G**raphique  
R.S.D. **R**èglement **S**anitaire **D**épartemental**S**S.A.U. **S**urface **A**gricole **U**tilisée  
S.D.A.G.E. **S**chéma **D**irecteur d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux  
S.Co.T. **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale  
S.D.T.A.N. **S**chéma **D**irecteur **T**erritorial d'**A**ménagement **N**umérique  
S.R.C.E. **S**chéma **R**égional de **C**ohérence **É**cologique  
S.R.U. **S**olidarité **R**enouvellement **U**rbains**T**T.V.B. **T**rame **V**erte et **B**leue**Z**Z.N.I.E.F.F. **Z**one **N**aturelle d'**I**ntérêt **É**cologique **F**aunistique et **F**loristique

## Une ligne de conduite : le développement durable

Les lois successives intervenues depuis 2000 placent le **développement durable** au cœur de la démarche de la planification.

La notion de développement durable se définit comme un développement fondé sur la solidarité avec les générations futures : **"satisfaire à ses propres besoins sans remettre en cause les besoins futurs"**.

Cette notion s'exprime dans quelques principes fondamentaux : **équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respects de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et l'une de ses pièces maîtresse, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue donc un enjeu majeur et complexe.

## Qu'est-ce-que le P.A.D.D. ?

Il définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

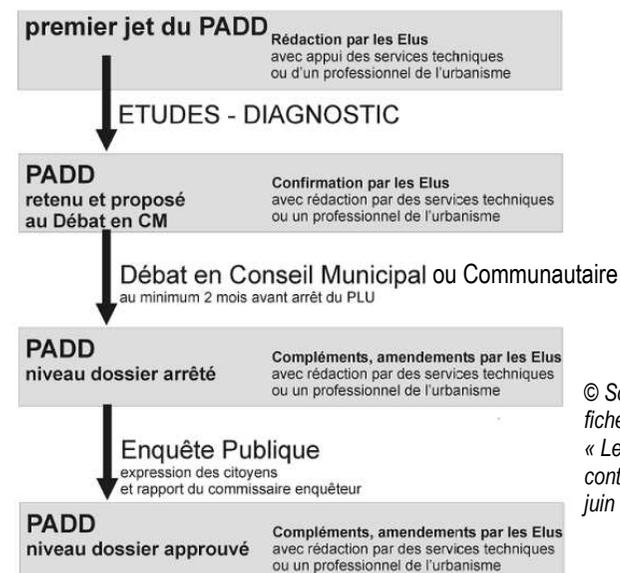
## Ce qu'il faut retenir ...

**Le P.A.D.D. pose la question du "devenir du territoire de Vouziers" pour les 10 à 15 prochaines années.**

Ce document, simple et concis, se veut accessible à tous les citoyens et les habitants, en leur donnant une information claire sur le projet territorial. Il exprime et traduit **la vision future du territoire souhaitée à la majorité par la municipalité, les habitants et autres acteurs du territoire.**

**Le P.A.D.D. n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement**, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.), eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

**Enfin, le P.A.D.D. de Vouziers s'appuie sur les grands axes de réflexion et les enjeux du territoire issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement**, et rappelés de façon synthétique dans le présent document.



© Source : extrait de la fiche n°3 du CERTU « Le P.L.U. / Le contenu du P.A.D.D. » juin 2013

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.1. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Le territoire de Vouziers est recoupé par plusieurs espaces naturels remarquables :

- la Zone Spéciale de Conservation n° FR2100298 « Prairies de la Vallée de l'Aisne »,
- la Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) CA08 de la Vallée de l'Aisne (code 00278),
- la ZNIEFF de type 1 n° 210000985 « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy »,
- la ZNIEFF de type 1 n° 210000984 « Prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers »,
- la ZNIEFF de type 1 n° 210020127 « Prairies et bois de l'est de Longwé et à l'ouest de la Croix aux Bois »,
- la ZNIEFF de type 2 n° 210002009 « Massif forestier d'Argonne »,
- la ZNIEFF de type 2 n° 210000982 « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux ».

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

#### 1.1.1. IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES RECENSÉS COMME ÉTANT SENSIBLES

- en informant les tiers à travers le P.L.U. de la présence locale **de zones recensées au niveau national ou européen comme étant des milieux accueillant des espèces protégées ou des associations végétales originales** (site Natura 2000, Z.N.I.E.F.F. de types 1 et 2, etc.),
- en définissant un classement adapté dans le Plan Local d'Urbanisme (zone naturelle et forestière ou zone agricole), venant appuyer le caractère sensible de ces espaces et, le cas échéant, leur réglementation liée.

#### 1.1.2. IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES « ESPACES DE NATURE RÉSIDUELS »

- préserver les structures végétales utiles pour des motifs agricoles, écologiques ou paysagers (de types haies, vergers, ripisylves, etc.) par des mesures appropriées à leur conservation.

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.2. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT DES ESPACES FORESTIERS

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*Les réservoirs de biodiversité des milieux boisés correspondent sur le territoire aux massifs boisés ainsi qu'aux zones de ripisylve, bosquets et haies.*

*Les boisements sont répartis de façon sporadique sur le ban communal. On peut citer le Bois de Vandy au Nord (à l'est du village de Terron-sur-Aisne). On note la forêt domaniale de la Croix-aux-Bois, d'une superficie de 34 km<sup>2</sup>, qui s'étend à l'est du village de Chestres.*

*Aucun des boisements présents sur la commune n'est soumis au régime forestier.*

*Deux corridors sont identifiés par le S.R.C.E. en tant que corridors à objectif de restauration :*

- *l'un depuis la vallée de l'Aisne vers la Z.N.I.E.F.F. de type 1 « Bois clairs et pelouses entre Contreuve et Bourq », qui passe à l'ouest du village de Vrize ;*
- *l'autre reliant la vallée de l'Aisne au Massif forestier d'Argonne, Z.N.I.E.F.F. de type 2, en passant au nord de Chestres.*

*L'enjeu pour les massifs boisés dans le cadre du P.L.U. consiste à assurer leur pérennité et leur quiétude en les maintenant à l'écart des pressions liées à l'urbanisation et aux tentatives de morcellement par le renforcement des chemins existants ou la réalisation de nouvelles routes.*

*Leur maintien à l'abri des nuisances et du développement des circulations motorisées revêt une priorité absolue dans le but de préserver les milieux de vie de nombreuses espèces.*

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ...

Il s'agit :

- de préserver les espaces forestiers du territoire en les classant en zone naturelle et forestière, permettant leur protection et leur exploitation pérenne et durable (création indispensable de routes forestières, stockages, etc.),
- d'adopter un classement au titre des espaces boisés classés (E.B.C.) pour les secteurs sensibles ou remarquables (milieu urbain, fond de vallées, ...), ou non protégés par un plan de gestion simple ou par la législation forestière ou européenne (ex : Natura 2000),
- et d'avoir une approche croisée avec :
  - le cas échéant, les besoins de fonctionnement et de renforcement du réseau électrique (Haute Tension) traversant le milieu boisé (passage de lignes électriques Haute Tension).

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.3. MESURES EN FAVEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Plusieurs secteurs à enjeux écologiques ont été répertoriés sur le territoire communal :

- **les zones à enjeux de conservation écologique majeurs** sont représentés par la Zone Spéciale de Conservation « Prairies de la vallée de l'Aisne ».
- **les zones à enjeux de conservation écologique élevés** sont :
  - . les Z.N.I.E.F.F. de type I « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Vouziers et Semuy », « Prairies, méandres et noues de l'Aisne entre Olizy-Primat et Vouziers »,
  - . les Réservoirs de Biodiversité du S.R.C.E.,
  - . les portions des corridors écologiques « à préserver » situées sur le territoire communal,
  - . l'Aisne et sa ripisylve, classée en liste 1 et 2 au SDAGE Seine Normandie,
  - . les Zones humides Loi sur l'Eau.
- **les secteurs à enjeux écologiques moyens** sont représentés par les grands ensembles façonnant le paysage du territoire à enjeu écologique diffus (ZNIEFF de type II, ZICO), les éléments remarquables du paysage non répertoriés au sein des différents zonages environnementaux ainsi que les fuseaux des corridors écologiques définis comme « à restaurer » au sein du S.R.C.E., affinis dans le cadre des études sur le P.L.U.
- **les secteurs à enjeux écologiques faibles à nuls** sont représentés par des portions du territoire non concernées par des enjeux réglementaires et n'abritant pas ou peu d'enjeux écologiques (zones soumises aux activités d'agriculture conventionnelle, zones de pâtures où les éléments structurants du paysages clairsemés ou inexistantes ainsi que les zones forestières dont la structuration et la composition floristique et/ ou animale sont relativement homogènes et n'abritent pas ou peu d'espèces à enjeux de conservation fort.

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT....

Les mesures de protection des espaces naturels doivent être conjuguées avec la nécessité de garantir sur le long terme les échanges écologiques entre les différentes entités protégées.

Pour cela, le Plan Local d'Urbanisme de Vouziers s'attache à :

- . veiller à préserver la liaison entre les espaces naturels, boisés et agricoles.
- . s'assurer que les choix établis en faveur du développement urbain au sens large ne remettent pas en cause les continuités écologiques (perméabilité pour les échanges faunistiques, organisation compacte du développement urbain).
- . élargir cette orientation de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques à la réflexion amont de tout projet d'aménagement ou d'équipement.
- . identifier le cas échéant les espaces naturels sensibles par un indice particulier de façon à les différencier des zones naturelles et forestières (N) « classiques ».
- . préserver les zones humides du S.D.A.G.E. Seine-Normandie, qui contribuent à l'équilibre hydrologique et à la qualité des eaux, ainsi que les zones humides délimitées par diagnostic (selon les critères « flore et sol ») ; au sein de ces espaces, toute urbanisation sera limitée, sauf exception justifiée.
- . préserver les éléments remarquables du paysage n'étant pas répertoriés au sein des différents zonages environnementaux, mais qui apparaissent comme intéressants pour des motifs d'ordre écologique.

# 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## 1.3. MESURES EN FAVEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (suite et fin)

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*L'objectif consiste à maintenir et améliorer les possibilités de passages de la faune en évitant la multiplication de la fragmentation et le cloisonnement des espaces naturels et agricoles. Au sein du territoire communal, un effort plus particulier est à mener en faveur des corridors Est-Ouest.*

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT....

- . Ne pas créer d'obstacles à la restauration des corridors écologiques d'importance régionale ou locale.
- . Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité délimités à l'échelle du territoire communal : au sein de ces espaces, ne pourront être admises des constructions qu'à titre exceptionnel, sous réserve que l'aménagement prévu ne porte pas atteinte à la fonctionnalité du réservoir, ou que celle-ci soit rétablie.

## 2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

### 2.1. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*La commune de Vouziers est localisée sur plusieurs unités paysagères, à la rencontre des grandes unités paysagères de l'Arc humide et de la Champagne centrale (vallage d'Aisne, forêt d'Argonne, champagne humide, champagne crayeuse).*

*Le code de l'environnement assigne à la Trame Verte et Bleue (T.V.B.) plusieurs objectifs d'ordre écologique, mais aussi l'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages.*

*Il existe à Vouziers des types de bâtis très différents et d'époque différente, que les deux premières guerres mondiales n'ont pas épargnés. Cette diversité urbaine et architecturale s'est renforcée au fil du rattachement progressif des villages de Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy.*

*L'originalité de la Ville tient à la diversité de son tissu urbain, au maintien des jardins et des vergers au milieu du bâti, et à la présence de l'Aisne comme frontière naturelle de l'agglomération.*

*Si la diversité urbaine et architecturale est moindre dans les (anciens) villages rattachés au fil du temps à Vouziers, elle n'en reste pas moins intéressante et caractéristique du secteur (ex : bâtiments en pans de bois, etc.).*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 2.1.1. IDENTIFIER LA VOCATION AGRICOLE DES TERRAINS PROPICES À CETTE ACTIVITÉ, QUI CONTRIBUE À LA VALORISATION ET À L'ENTRETIEN DU PAYSAGE LOCAL

(Orientation transversale)

##### 2.1.2. EXCLURE LES ABORDS DE SITES SENSIBLES DE TOUT PROJET D'EXTENSION DE L'URBANISATION

Orientation liée à la modération de la consommation de l'espace et contribuant aussi à préserver le paysage au sens large (architectural et naturel).

Exemple de sites sensibles : sites archéologiques, militaires, etc.

##### 2.1.3. PRÉSERVER ET VALORISER LES PRINCIPALES VUES ET PAYSAGES IMPORTANTS (VUES DOMINANTES, SILHOUETTE URBAINE, ARBRES ISOLÉS, ...)

- préserver des cônes de vue :
  - à l'entrée du village de Terron-sur-Aisne depuis Voncq,
  - à l'entrée du village de Vrizy depuis Grivy-Loisy,
  - sur les sites de mémoire (ex : Monument Bobo, nécropole nationale de Chestres, etc.).
- veiller à assurer un traitement qualitatif des fronts urbains et des silhouettes urbaines,
- valoriser l'habitat du centre ancien et préserver son unité de couleur,
- encadrer l'évolution des constructions isolées existantes,
- veiller à la qualité des entrées d'agglomérations,
- préserver au mieux la composition du paysage des grandes étendues agricoles rythmées d'espaces naturels,

## 2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

### 2.1. PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE (suite et fin)

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*Cf. page précédente*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

- intégrer la présence de l'Aisne et ses affluents dans les réflexions de valorisation du paysage et de l'environnement,
- protéger au mieux les grands paysages de la plaine alluviale,
- permettre la découverte des paysages vouzinois par l'aménagement de voies douces (ex : abords du canal « Embranchement de Vouziers »),

*Orientation liée à la modération de la consommation de l'espace contribuant aussi à préserver le paysage au sens large (architectural, urbain et naturel).*

## 2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PAYSAGE ET À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

### 2.2 PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE LOCALE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

En 2017, l'activité est bien présente avec 19 exploitations qui utilisent des bâtiments sur le territoire communal, et réparties comme suit :

- 12 exploitations ont leur siège sur la commune de Vouziers (+ 2 en réalité mais qui n'ont pas à ce jour de site d'exploitation à Vouziers),
- et 7 exploitations ont leur siège à l'extérieur de Vouziers.

Ces 19 exploitations se répartissent sur l'ensemble du territoire et sur 20 sites au total.

En 2017, les systèmes d'exploitation sont basés principalement sur l'élevage et la valorisation de l'herbe. La S.A.U. (Surface Agricole Utilisée) totale des exploitations ayant leur siège sur la commune est d'environ 1800 ha (à distinguer de la surface agricole du territoire communal).

La SAU moyenne des exploitations est ainsi de 139 ha (légèrement supérieure à la moyenne départementale).

15 des 19 exploitations présentes sur le territoire communal ont un atelier d'élevage, et sont donc soumis à des distances réglementaires (10 au R.S.D. et 5 sont des I.C.P.E.).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 2.2.1. IDENTIFIER LA VOCATION AGRICOLE DES TERRAINS PROPICES À CETTE ACTIVITÉ

- en classant en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme les terrains au potentiel agronomique, biologique et économique, et les bâtiments agricoles rattachés aux exploitations locales.

##### 2.2.2. PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- en veillant à ce que les perspectives de développement de l'urbanisation, habitats et activités confondus, ne remettent pas fondamentalement en cause le fonctionnement et la pérennité de l'activité agricole locale,
- en préservant les bâtiments agricoles qui ont des possibilités de développement ou de reprise,
- en tenant compte des périmètres de protection sanitaire et réglementaire applicable autour des bâtiments agricoles.

##### 2.2.3. ÉCONOMISER L'ESPACE AGRICOLE

- en privilégiant la densification de l'urbanisation par le remplissage des « dents creuses » et en favorisant une extension maîtrisée de l'urbanisation et connectée aux espaces déjà urbanisés,
- en limitant une utilisation peu économe de l'espace agricole.

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT ET AUX ÉQUIPEMENTS

### 3.1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE VOUZIERS ET SON STATUT DE BOURG-CENTRE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

La ville de Vouziers, bourg centre du territoire vouzinois, accueille tous les équipements structurants.

La population légale municipale (INSEE) 2013 de Vouziers s'élève à 4456 habitants (108 habitants pour Terron-sur-Aisne, 4019 habitants pour Vouziers et 329 habitants pour Vrizy).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population municipale de Vouziers (commune nouvelle) s'élève à 4359 habitants (population légale INSEE 2016).

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 3.1.1. CONFORTER LE STATUT DE BOURG-CENTRE ET ATTIRER DE NOUVEAUX MÉNAGES

Pour les 10 à 15 prochaines années, la municipalité se fixe les orientations générales et les objectifs chiffrés suivants :

1. Atteindre progressivement un niveau de population municipale équivalent à 4700 habitants,
2. Communiquer sur l'offre du territoire (mobilité, offre immobilière et foncière, offre commerciale, de services, d'animation,...) en visant différentes catégories cibles (jeunes couples avec enfants, retraités,...),
3. Accompagner l'installation des nouveaux arrivants (démarches, identification de logements, de personnes ressources,...),
4. Prévoir une offre de logements suffisante pour répondre à la quantité et à la diversité des besoins.

##### 3.1.2. CONSERVER L'IDENTITÉ DES VILLAGES DE BLAISE, CHESTRES, CONDÉ-LES-VOUZIERS, TERRON-SUR-AISNE ET VRIZY

##### 3.1.3. POURSUIVRE LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- en définissant un règlement favorisant des réhabilitations qualitatives et respectueuses du bâti traditionnel,
- en prenant en compte dans le P.L.U. le site patrimonial Remarquable, et autres ensembles bâtis présentant une valeur historique, architecturale ou culturelle,
- en protégeant les abords de sites sensibles de tout projet d'extension de l'urbanisation.

##### 3.1.4. POURSUIVRE LA REVITALISATION DU BOURG-CENTRE

*Orientation transversale*

##### 3.1.5. PROMOUVOIR LE MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS OU D'INTÉRÊT COLLECTIF EXISTANTS ET ACCOMPAGNER LES PROJETS VISANT LEUR RENFORCEMENT

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT

### 3.2. OBJECTIFS COMMUNAUX DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

La gestion de l'espace est au cœur du dispositif réglementaire visant les documents de planification depuis fin 2000 (loi S.R.U.). Les lois qui ont suivi n'ont fait que renforcer la prise en compte de l'économie de l'espace dans les SCoT et les P.L.U. (lois issues du Grenelle de l'environnement, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, loi ALUR, ...)

#### Effets pervers générés par l'étalement urbain

La lutte contre l'étalement urbain s'est affirmée au cœur des préoccupations nationales, car il est jugé contraire à un développement urbain durable :

- . il consomme une ressource non renouvelable : l'espace naturel, agricole et paysager;
- . il génère des coûts élevés d'infrastructures : routes, canalisations, câbles;
- . il entraîne une consommation énergétique élevée pour les transports et le chauffage;
- . il imperméabilise les sols et favorise le ruissellement des eaux pluviales;
- . il occasionne des dépenses de plus en plus élevées pour les ménages : éloignement plus important donc coûts de transports plus élevés;
- . il éloigne des commerces, des services et des transports en commun;
- . il peut engendrer un isolement social.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

##### 3.2.1. PROMOUVOIR LE RENOUVELLEMENT URBAIN

En cohérence avec les objectifs démographiques précédemment indiqués, la municipalité se fixe pour les 10 à 15 prochaines années les orientations générales et les objectifs chiffrés suivants :

- a) Favoriser la remise sur le marché de logements vacants adaptés à la demande, en s'appuyant sur les objectifs chiffrés du Plan Départemental de l'Habitat propre au secteur de l'Argonne Ardennaise et traduit à l'échelle communale : 30 logements vacants sur 10 ans (soit 2 à 3 par an en moyenne d'ici 15 ans),
- b) Encourager l'urbanisation des dents creuses identifiées sur l'ensemble du territoire communal, encourageant l'accueil de nouveaux ménages,
- c) Poursuivre et soutenir la résorption des friches urbaines sur des initiatives publiques et/ou privées,
- d) Lutter contre l'insalubrité et améliorer la qualité énergétique des logements.

##### 3.2.2. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

En plus des choix politiques exprimés ci-dessus, la traduction locale des objectifs nationaux en faveur de la modération de la consommation de l'espace se fonde également sur les orientations suivantes :

- a) Objectif de réduction d'au moins 50% des surfaces initialement destinées à l'extension urbaine à vocation d'habitat sur le territoire historique de Vouziers,
- b) Recherche d'un équilibre entre préservation du patrimoine et développement mesuré du territoire, en faisant un choix éclairé des zones d'extension de l'urbanisation dans des secteurs du territoire jugés les plus propices (topographie favorable, foncier, extension limitée des réseaux, paysage non sensible, etc.),
- c) Maintien d'un phasage des zones à urbaniser, afin que la collectivité puisse adapter progressivement les équipements publics existants (réseaux, équipements scolaires, etc.),
- d) Contenir la silhouette urbaine des villages et du bourg-centre vouzinois, en définissant des limites à l'urbanisation.

## 3 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA THÉMATIQUE HABITAT ET AUX ÉQUIPEMENTS

### 3.3. PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

À ce jour, le territoire de Vouziers est recoupé par plusieurs risques identifiés. Ils doivent être pris en compte dans les réflexions sur le développement urbain :

- **Risques d'inondations** : territoire recoupé par une zone inondable liée aux débordements de l'Aisne, (P.P.R.i. approuvé en 2018).
- **Risque de remontées de nappes** : territoire présentant une sensibilité variée aux remontées de nappes (allant de très faible à très élevée) et concerné par des nappes affleurantes.
- **Risques sismiques** : territoire classé dans une zone de sismicité 1, c'est à dire d'aléa sismique très faible.
- **Aléa retrait-gonflement des argiles** : territoire classé en zone d'aléa faible à fort (secteurs de Terron-sur-Aisne et Chestres principalement concernés par l'aléa fort).
- **Possibilité de pollution des sols liée à d'anciens sites industriels** (37 sites recensés sur le territoire communal).
- **Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E. - non SEVESO)** : territoire recoupé par trois I.C.P.E. non agricoles et pour mémoire, cinq I.C.P.E. agricoles.
- **Nuisances sonores** : issues principalement des axes routiers très circulés : R.D.946 qui traverse le centre urbain de Vouziers (d'Est en Ouest), la R.D.977 menant à Chestres, et la R.D.983 menant à Attigny au Nord et la R.D.982 vers le Sud.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 3.3.1. PROTÉGER ET INFORMER LA POPULATION CONTRE LES RISQUES NATURELS IDENTIFIÉS

- en intégrant les données connues dans le Plan Local d'Urbanisme de Vouziers.

##### 3.3.2. ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- en étant vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions,
- en encourageant le recours aux énergies renouvelables,
- en prenant en compte la capacité de la ressource en eau et les périmètres de protection déclarés d'utilité publique,
- en se conformant aux obligations légales et possibilités d'action en matière de gestion de l'environnement (loi sur l'eau, sur l'air, sur les déchets, ...),
- en assurant la maîtrise des eaux pluviales et en gérant l'épuration et l'assainissement,
- en recherchant une conception, des aménagements, des choix d'implantation pertinents au regard des enjeux environnementaux (Inciter à la conception bio climatique, etc.),
- en limitant l'imperméabilisation des sols lors des nouvelles opérations d'aménagement,
- en poursuivant l'amélioration de la politique de gestion des déchets,
- en prenant en compte la pollution des sols,
- en prenant en compte les nuisances sonores aux abords des voies bruyantes,
- en prenant en compte les ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

##### 3.3.3. PROMOUVOIR LE LIEN SOCIAL

- Accompagner le vieillissement de la population en favorisant autant que possible le maintien à domicile,
- Prévoir des espaces libres et/ou verts dans les futurs quartiers d'habitat, afin que les jeunes et autres résidents puissent se rencontrer,
- Soutenir la vie associative locale afin de conserver dans le bourg-centre et dans chaque village historique une communauté de vie d'animation locale.

##### 3.3.4. RENFORCER LES LIENS SOCIAUX ENTRE LES VILLAGES ET LE BOURG-CENTRE DE VOUZIERS

- entre les villages et le bourg-centre de Vouziers,
- entre les quartiers d'habitat existants et projetés.

Orientation transversale

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.1. SOUTENIR ET ÉQUILIBRER L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*Vouziers se présente comme le principal pôle de commerces et de services du canton, siège de la Communauté de Communes, avec la présence de grandes et moyennes surfaces et une offre de proximité, y compris dans les villages de Vrizy, Terron-sur-Aisne, Blaise, Chestres et Condé-lès-Vouziers.*

*Les choix politiques déclinés à l'échelle communale doivent logiquement répondre et/ou accompagner le projet de territoire de la 2.C.2.A., et en particulier l'axe 1 destiné à créer les conditions du développement économique. En matière commerciale, il s'agit à la fois d'attirer et d'accompagner le développement des entreprises commerciales. **La revitalisation du centre-ville de Vouziers** constitue un objectif à part entière de l'axe 3 de ce projet de territoire (améliorer la qualité d'aménagement et du cadre de vie du territoire).*

*La présence de pôles d'attractivité périphériques, et notamment la zone d'activités Porte de l'Argonne, a engendré un déplacement des centres de gravité commerçants et d'habitat. Cette tendance est à maîtriser, en mettant en œuvre **une politique globale d'équilibre des polarités entre le centre-ville et sa périphérie.***

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.1.1. PROMOUVOIR LE MAINTIEN DES COMMERCES EN CENTRE-VILLE

- Poursuivre la revitalisation du centre-ville,
- Requalifier les espaces publics (ex : Place Carnot),
- Améliorer l'accessibilité et optimiser le stationnement,
- Développer la communication et les supports numériques (site Internet, applications, ...) permettant aux commerçants de présenter leurs produits, de diffuser l'information sur les zones de stationnement, les animations, les prochaines ouvertures, etc.
- Préserver et développer des linéaires commerciaux.

##### 4.1.2. FAIRE DU CENTRE-VILLE UN PÔLE ATTRACTIF

- Encourager et accompagner autant que possible les démarches en faveur d'animations commerciales et d'associations de quartier,
- Diversifier les motifs de venir en centre-ville, et renforcer la communication,
- Pérenniser la publication du guide pour les nouveaux arrivants listant les différentes ressources de la ville : associations, artisans et commerçants, équipements,
- Développer, adapter et diversifier l'offre de locaux (ex : mener des opérations pilotes d'acquisition et/ou de rénovation de locaux commerciaux),
- Enrayer la vacance commerciale

##### 4.1.3. TROUVER UN ÉQUILIBRE AVEC LES AUTRES PÔLES COMMERCIAUX

- Zone commerciale périphérique,
- Commerces et services de proximité au sein des villages (cafés, restaurants, etc. sources de liens sociaux et d'activités).

##### 4.1.4. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.2. APPROCHE ÉCONOMIQUE GLOBALE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*De la même façon que pour l'équipement commercial abordé précédemment, les choix politiques déclinés à l'échelle communale doivent logiquement répondre et/ou accompagner le projet de territoire de la 2.C.2.A., et en particulier l'axe 1 destiné à **créer les conditions du développement économique.***

*En matière industrielle et artisanale, il s'agit à la fois d'attirer et d'accompagner le développement des entreprises et leurs salariés.*

*Vouziers accueille le Parc d'Activités intercommunal (Porte de l'Argonne) à l'entrée Ouest du bourg-centre, avec un point d'accès réalisé à partir d'un giratoire sur la Route Départementale n°946. Il s'agit de la route principale qui dessert Vouziers et connecte la commune vers Reims, Rethel et l'autoroute A34.*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.2.1. PROMOUVOIR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS EXISTANTES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NOUVELLES EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

- en poursuivant la commercialisation des terrains non bâtis du parc d'activités Porte d'Argonne,
- en tenant compte de la présence et des besoins éventuels des autres activités à vocation industrielle, artisanale, commerciale, touristique et de services répartis sur l'ensemble du territoire,
- en préservant et développant les activités de proximité dans les villages.

##### 4.2.2. VEILLER À PRÉSERVER LE PRINCIPE DE MIXITÉ DES FONCTIONS HABITAT / ACTIVITÉS

- en préservant en zones urbaines la mixité des fonctions habitat / activités, en autorisant les activités sous condition de compatibilité avec la proximité des habitations.

##### 4.2.3. PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Voir orientations n°1 et 2.

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.3. LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Le tissu associatif vouzinois est varié et dynamique (2168 licenciés en 2015). Le vendredi 27 novembre 2015, la ville de Vouziers a d'ailleurs reçu du comité olympique et sportif régional le label **Ville sportive régionale**.

Les installations sportives, culturelles et de loisirs sont nombreuses pour une commune de cette taille (complexe culturel / cinéma, théâtre, complexe aquatique, etc.).

Il existe à Vouziers des types de bâtis très différents et d'époque différente, que les deux premières guerres mondiales n'ont pas épargnés. Cette diversité urbaine et architecturale s'est renforcée au fil du rattachement progressif des villages de Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy.

L'originalité de la Ville tient à la diversité de son tissu urbain, au maintien des jardins et des vergers au milieu du bâti, et à la présence de l'Aisne comme frontière naturelle de l'agglomération.

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.3.1. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL LOCAL (Orientation transversale)

##### 4.3.2. ENRICHIR L'OFFRE DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- Développer les activités et animations touristiques de découverte du territoire (patrimoine naturel et culturel, patrimoine industriel et agricole, histoire, randonnées gourmandes,...),
- Développer les circuits de randonnées pédestres, cyclistes et équestres (voie verte, mise en valeur, entretien, balisage, signalétique, outils numériques,...).

##### 4.3.3. DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ENTRE LE BOURG-CENTRE ET LA VALLÉE DE L' AISNE (Orientation transversale)

- Encourager le potentiel et/ou la dynamique touristique du territoire,
- Développement d'un pôle touristique VILLE/NATURE fort autour du centre-ville et de l'Aisne.

##### 4.3.4. VALORISER LE STATUT DE COMMUNE SPORTIVE, CULTURELLE ET L'HISTOIRE LOCALE

- Poursuivre les actions en faveur du développement sportif et culturel (ex : aménagement ou requalification d'aires de jeux, etc.)
- Valoriser notamment la présence du centre culturel « Les Tourelles », et les sites de mémoire (Chestres, etc.), dont leur rayonnement dépasse largement les strictes limites du territoire de Vouziers.

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Selon les données disponibles en janvier 2014, la commune historique de Vouziers compte 2133 lignes téléphoniques éligibles à la technologie A.D.S.L., celle de Vrivy en compte 147 et 56 pour celle de Terron-sur-Aisne. Ces lignes ont un débit allant de 2 à 20 Mbps. Le Nœud de Raccordement d'Abonnés (N.R.A.) au réseau est situé sur le territoire historique de Vouziers.

*Le développement des communications numériques est au cœur des préoccupations de plusieurs lois votées depuis 2009 (Grenelle II, loi Pintat, etc.).*

*Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.) a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Ardennes, et il a été approuvé en 2014.*

*De nouvelles orientations politiques plus ambitieuses sont en cours en faveur du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département des Ardennes, avec le concours entre autres des différentes structures intercommunales.*

*La loi n'impose pas de compatibilité entre les S.D.T.A.N., qui ont valeur indicative, et les documents d'urbanisme opposables comme les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.). Ceci étant cette thématique fait partie intégrante du P.A.D.D.*

*Enfin, la Région Grand Est s'engage depuis 2016 dans le déploiement du Très Haut Débit (fibre optique jusqu'à l'abonné).*

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

##### 4.4.1. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES FUTURES DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DU TRÈS HAUT DÉBIT À VOUZIERS

Le développement des communications numériques est un investissement d'avenir et un fort enjeu de croissance, il est devenu l'un des facteurs indispensables à l'attractivité du territoire pour les entreprises notamment.

La pratique du télétravail tend à se développer de plus en plus et **si des perspectives de renforcement de la couverture numérique se profilent sur le territoire communal, la municipalité entend accompagner les acteurs concernés dans leur démarche** (ex : Conseil Départemental des Ardennes, 2C2A, opérateurs, Région Grand Est, etc.).

Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, le haut débit est devenu essentiel au grand public comme aux professionnels.

La ville de Vouziers étant relativement bien desservie, elle n'est pas prioritaire dans le déploiement du très haut débit sur son territoire, mais la municipalité n'en reste pas attentive aux démarches renforçant et /ou développant les communications numériques.

##### 4.4.2. RENFORCER LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

Si besoin, en considérant que la couverture actuelle est jugée suffisante (en 2017, trois antennes relais sont situées sur le territoire communal).

Il s'agit de contribuer à l'égalité d'accès à la téléphonie mobile sur tout le territoire (y compris en étudiant des solutions alternatives aux opérateurs).

## 4 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE (suite et fin)

#### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

*La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août 2015 offre aux communes une nouvelle compétence liée de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid (réseaux d'énergie).*

*Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers.*

*Les réseaux de chaleur, qui peuvent être mis en place par les collectivités sur leurs territoires afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).*

*Le développement de ces réseaux au cours des prochaines années est lié aux objectifs nationaux de transition énergétique.*

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

#### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....✍

#### 4.4.3. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La collectivité s'engage à réfléchir à la mise en place en place d'un réseau public de chaleur et/ou de froid (utilisant des énergies renouvelables ou de récupération), dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement.

Il est à noter que la réalisation d'un tel réseau dépend de contraintes de faisabilité technico-économiques diverses.

## 5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

### RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

#### *Une position géographique stratégique ...*

À égale distance de Reims et de Charleville-Mézières, Vouziers, ville principale du territoire de l'Argonne Ardennaise, fait figure de passerelle entre ces deux pôles économiques d'importance à moins d'une heure de route.

800 000 consommateurs potentiels gravitent autour du territoire qui est de plus **avantageusement situé sur l'axe Paris-Luxembourg** :

- la Belgique est à 1h de route environ
- Le Luxembourg et Paris sont à 2h30 de route environ

#### *... mais un territoire à désenclaver*

Pour un territoire rural comme celui de Vouziers, la question de la mobilité s'avère être une problématique locale importante.

Les élus et leurs différents partenaires s'emploient déjà à trouver des solutions pour améliorer la desserte. Le désenclavement du territoire restera assurément au cœur des débats politiques au cours de ces prochaines années.

### ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT ....

#### 5.1. METTRE L'ACCENT SUR LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

- Développer les circuits de randonnées pédestres, cyclistes et équestres (voie verte, mise en valeur, entretien, balisage, signalétique, outils numériques,...)
- Identifier, préserver ou rétablir les chemins de liaisons et les sentes piétonnes,
- Améliorer les liaisons douces entre Vrizy, Terron-sur-Aisne et Vouziers,
- Relier les voies piétonnes et cyclistes de l'hyper-centre de Vouziers avec les quartiers périphériques,
- Promouvoir le prolongement de la voie verte touristique « Trans-Ardenne » vers Vouziers,
- Inciter les usagers de la voie verte à venir dans le centre-ville de Vouziers,
- Promouvoir la mise en place de « gare à vélo » sur le territoire (pour les aménagements d'espaces publics).

#### 5.2. PRENDRE EN COMPTE LE TRAFIC ROUTIER ET LES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS (R.D. 946)

- Proposer des aménagements d'espaces publics compatibles (ex: mobilier urbain démontable, panneau, borne...).

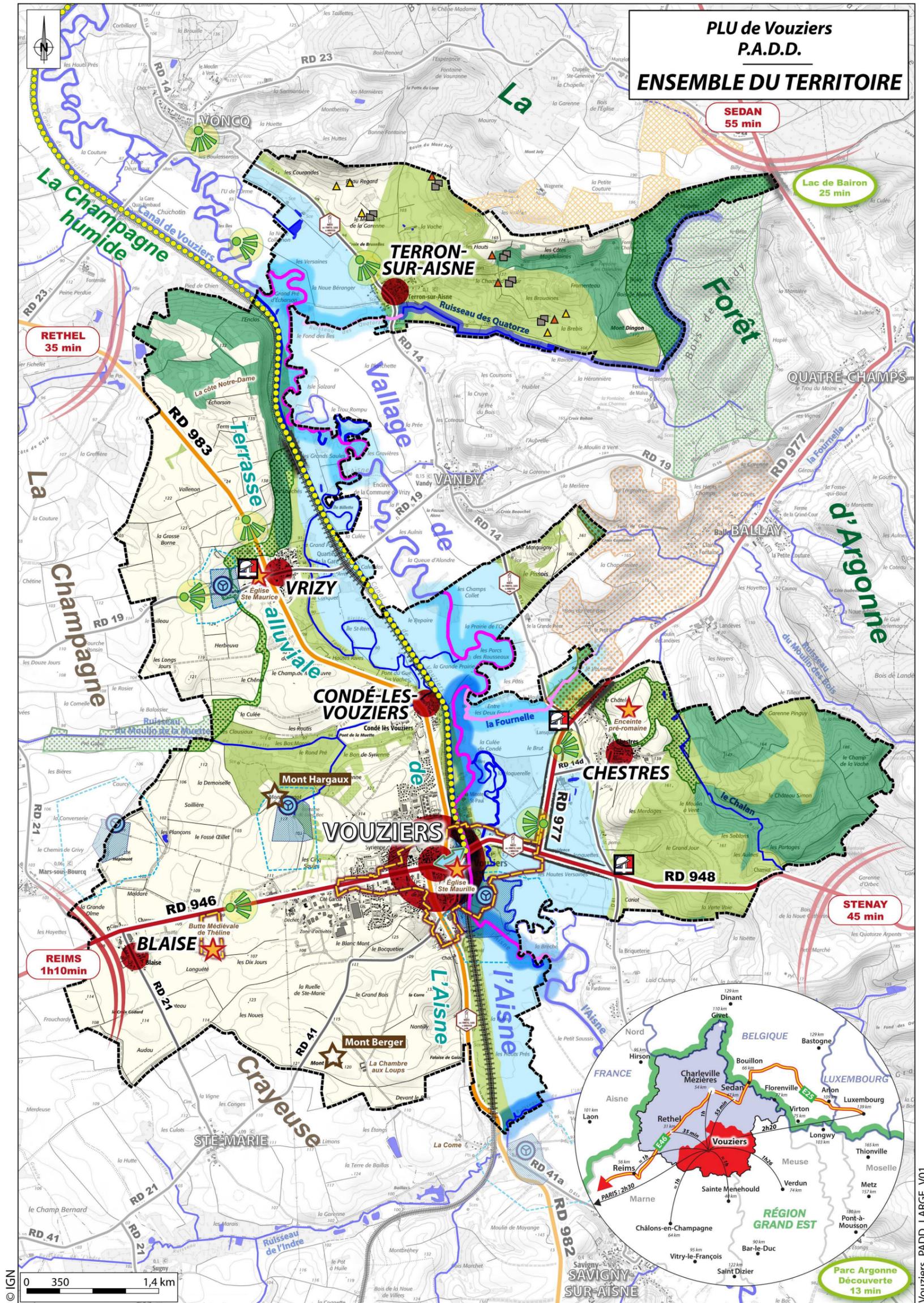
#### 5.3. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT EN COMMUN

- entre les villages et vers les pôles économiques proches de Vouziers (ex : Rethel et sa gare, etc.),
- encourager le transport à la demande,
- expérimenter et/ou développer toute autre forme « durable » de déplacement.

#### 5.4. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU MAINTIEN OU DU DÉVELOPPEMENT DE LA DESSERTE DU TERRITOIRE

- Orientation transversale en faveur notamment de l'attractivité du territoire et de son développement économique et touristique (ex : maintien de la navigation sur le canal des Ardennes, etc.).

# CARTE D'ACCOMPAGNEMENT DU P.A.D.D. – ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL



----- Limite de la Commune nouvelle de Vouziers

## PROTECTIONS LIÉES AUX TRAMES VERTES ET BLEUES

### *Espaces naturels boisés et ouverts sensibles à préserver*

-  Espace forestier à enjeu moyen à fort
-  Espace bocager (prairies, éléments arbustifs et arborés,...) à enjeu moyen à fort
-  Ensembles à préserver pour maintenir ou restaurer un corridor de milieu boisé
-  Ensembles à préserver pour maintenir un corridor de milieu mixte (boisé et ouvert)
-  Ensembles à préserver pour maintenir un corridor de milieu ouvert

### *Espaces naturels des milieux humides sensibles à préserver*

-  L'Aisne et ses affluents
-  Trame aquatique de l'Aisne à restaurer
-  Trame aquatique du ruisseau des Quatorze et de la Fournelle à préserver
-  Ripisylve du Ruisseau des quatorze à préserver à préserver
-  Corridor écologique des milieux humides à préserver
-  Corridor écologique des milieux humides à restaurer
-  Captage d'eau potable et ses périmètres de protection

### *Fragmentation potentielle de continuité écologique à prendre en compte*

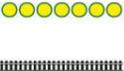
-  Fragmentation potentielle de corridor liée aux routes
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux routes
-  Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées

## DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ PRÉSERVANT LE PATRIMOINE URBAIN, PAYSAGER ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

### *Renforcer l'attractivité de Vouziers et son statut de bourg-centre*

-  Polarité urbaine Départementale et Régionale
-  Polarité centrale du territoire Communal (revitalisation du bourg-centre en cours)

### *Un potentiel touristique riche, à prendre en compte et valoriser*

-  Pôles d'attractivités touristiques intercommunaux
-  Identité des villages à conserver
-  Vues à préserver et à valoriser
-  Site Patrimonial Remarquable ou Monument Historique à préserver et valoriser
-  Site de Mémoire militaire
-  Développer les échanges entre le Bourg-Centre et la Vallée de l'Aisne
-  Projet de liaison douce principale à valoriser
-  Voie ferrée (Chemin de fer touristique Sud Ardennes) à valoriser

### *Risques à prendre en compte*

-  Risques à prendre en compte : mouvement de terrain - cavité